

Edité par le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme

L'APICULTEUR

Auvergnat

N° 67 | Juin 2025



La page du Syndicat

Assemblée générale

L'assemblée générale du Syndicat s'est déroulée le **26 mars 2025** à Veyre-Monton devant une trentaine de personnes. Les rapports moral et financier ont été validés à l'unanimité. Ils sont disponibles à la lecture dans le local du Syndicat.

Un nouvel administrateur a été élu: Alain GENIN. Il assume, entre autres, la maintenance et l'évolution du site internet du Syndicat.

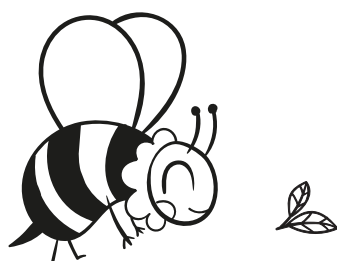
Ont été réélus (1/3 sortant du Conseil d'Administration) : ABDELLAOUI Yasid (relation assurances), BATISSE Guy (formation), BEAUSSARON Joseph (relation organismes environnementaux), BOIS Bernard (secrétaire), DELMAS Michel (formation), SIRVINS Mathieu (président)

Nouveau bureau

Lors du conseil d'administration du 2 avril 2025, un nouveau bureau a été élu.

Ont été remerciés :

- Mathieu SIRVINS pour avoir assuré la fonction de président pendant 7 ans et qui ne s'est pas représenté en tant que président, tout en restant au conseil d'administration,
- Nicolas DOLE, notamment pour son implication dans la fête de l'abeille de Beaumont pendant de nombreuses années.



COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDICAT DEPUIS LE 2 AVRIL 2025 :

- Président : BOIS Bernard (ex. secrétaire du Syndicat)
- Vice-Présidents : ABDELLAOUI Yasid, MENGUY Jean-Yves
- Trésorier : MARCHAND Philippe
- Secrétaire : CHOISEL Philippe (président de la Coopérative)
- Adjoint au Trésorier et au Secrétaire : PELLIZZARO Angelo.

Adhésions 2025

Recul significatif du nombre d'adhésions 2025 par rapport à 2024:

une centaine d'adhérents en moins (soit - 15 %).

Pour mieux cerner les motifs de ce recul, nous vous proposons une enquête sur les pertes 2024/2025 et sur le non-renouvellement de l'adhésion au Syndicat pour certains.

Rappel : en 2025, la cotisation au Syndicat est restée stable.

Seul les tarifs d'assurance ont augmenté. Sur ce point, nous dépendons des évolutions de l'assureur.

Nous avons déjà engagé des discussions avec Groupama pour défendre les intérêts de nos adhérents en 2026.

Contacts Coop/Syndicat

Le Syndicat reçoit encore de nombreux courriers concernant des demandes de devis, d'informations ou commandes de matériels apicoles.

Le Syndicat ne commercialise pas de produit.

**LA VENTE ET LES DEVIS DE MATÉRIELS APICOLES SONT DU RESSORT DE LA COOPÉRATIVE
À QUI VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER DIRECTEMENT : coop.prod.miel@gmail.com**

Lutte contre le retour des néonicotinoïdes

Les présidents du Syndicat et de la Coopérative ont adressé le 7 février une lettre aux 5 députés du Puy-de-Dôme, pour les inciter à voter contre le projet de loi pour la réintroduction des insecticides néonicotinoïdes, comme ci-dessous :

Au nom du Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme et ses 925 adhérents, au nom de la Coopérative des Producteurs de Miel et ses 4221 adhérents, nous nous permettons de vous contacter en tant que présidents de ces deux organismes au sujet de la proposition de loi (PPL) des sénateurs Laurent DUPLOMB et Franck MENONVILLE s'intitulant « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », adoptée au Sénat le 27 Janvier.

Dès son dépôt, l'UNAF s'est fortement opposée à cette proposition de loi complètement rétrograde pour la protection des pollinisateurs, en particulier les abeilles, et qui représente donc un danger pour l'apiculture française et la biodiversité.

Cette proposition de loi revient sur l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes, la famille de pesticides la plus toxique pour les abeilles. Le danger de ces substances pour tout le monde vivant (les abeilles, les insectes dans leur ensemble, les oiseaux, les êtres humains, les organismes du sol ou encore les organismes aquatiques) est un fait incontestable scientifiquement. Soutenir ce texte, c'est donc soutenir cet empoisonnement en connaissance de cause.

Outre la ré autorisation des néonicotinoïdes, ce texte prévoit un recul de la législation sur les pesticides.

Il ré autorise les distributeurs de pesticides à fournir des conseils aux agriculteurs concernant l'achat de pesticides et remet en cause l'indépendance de l'ANSES (l'agence devra informer systématiquement les ministres de tutelle de ses décisions et devra prioriser ses travaux sur la base d'une « liste des usages prioritaires » ne prenant pas en compte la santé et l'environnement dans sa définition).

Le texte donne également une place plus importante aux industriels dans le processus d'autorisation de mise sur le marché de pesticides.

Nous vous demandons de refuser en bloc ce texte rétrograde qui impacterait négativement les apicultrices et apiculteurs français, qui ont de plus en plus de difficultés à subsister économiquement.

Soutenir l'apiculture et les pollinisateurs, c'est également soutenir l'avenir de l'agriculture française dont les rendements dépendent en grande partie du service de pollinisation.

L'apport de l'apiculture à l'agriculture représente jusqu'à 5 milliards d'euros rien que pour le service de pollinisation et ce, malgré toutes les difficultés auxquelles le secteur doit faire face.

Les normes environnementales ne doivent pas servir de bouc émissaire à la crise subie par le milieu agricole dont le problème majeur est l'insuffisance des revenus.

Il est clair que la PPL vise avant tout à satisfaire les demandes de la FNSEA et des JA, qui ne se soucient pas des coûts sanitaires et environnementaux engendrés par de telles mesures.

Les normes environnementales permettent de protéger la santé des agriculteurs et d'assurer les services écosystémiques rendus par la biodiversité, indispensables à la souveraineté alimentaire. S'attaquer à ces normes, c'est s'attaquer à la durabilité de l'agriculture française.

Comptant sur votre écoute et votre mobilisation, nous vous prions d'agréer,



Selon leur retour, nous pourrions compter sur le soutien des député(e)s :

PIRES-BEAUNE Christine, MAXIMI Marianne, BONNET Nicolas, BRUGEROLLES Julien (4/5)...

La page de la Coopérative

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 22 mars (2ème convocation, puisqu'il n'y a pas eu le quorum réglementaire le 8 mars). Les comptes ont été validés à l'unanimité. Deux nouveaux administrateurs ont été élus.)

RAPPEL DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LA SAISON APICOLE

La Coop à Veyre-Monton est ouverte le samedi matin (8h30 - 12h)

en plus du mercredi (8h30 - 12h et 14h - 18h).

La Coop à Saint-Victor est ouverte le mercredi matin (10h - 12h) en plus de l'après-midi (14h - 18h).

DU NOUVEAU POUR LES GRAINES DE PLANTES MELLIFÈRES

Nous proposons des graines de tournesol bio, en plus des autres graines habituelles (moutarde, sarrasin, phacélie, trèfle).

RÉCUPÉREZ LA PROPOLIS

Ne jetez pas la propolis de grattage. Nous pouvons la reprendre pour la revendre ensuite à une entreprise artisanale de confiserie.

PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Après les piégeages de printemps (élimination d'un maximum de fondatrices) il faut commencer à préparer les piégeages d'automne qui ont pour but de freiner la pression des nombreux frelons sortant des nids qui n'auront pas été repérés et détruits. Pour cela plusieurs types de pièges sont envisageables, la plupart utilisant des "cônes sélectifs" conçus pour faciliter la sortie des insectes non cibles. Le piège Beevital est considéré comme le plus sélectif.

Des produits attractifs sont disponibles pour ceux qui veulent changer de la formule habituelle (cassis + bière + vin).

FOURNITURE D'ESSAIMS

Nous avons sélectionné des apiculteurs locaux susceptibles d'en fournir. La liste est consultable à la coop. Celui qui souhaite acheter des essaims contacte alors directement son fournisseur potentiel pour les commander. Le lieu et les modalités de livraison sont fixés entre l'acheteur et le vendeur. Pour rappel : la Coop n'intervient pas dans la transaction.

Mais il est fortement conseillé à chacun de s'entraîner à créer ses propres essaims à partir des colonies qui se révèlent être de bonnes souches. Plusieurs articles dans l'Apiculteur auvergnat des années précédentes ont proposé des méthodes simples.



Des nouvelles de la formation 2025

La formation de cette année est déjà bien avancée. De nombreux stagiaires en quête de compétences concernant la gestion des colonies abeilles, dans un contexte qui s'avère de plus en plus complexe, ont répondu présents.

La formation initiale avec 48 participants, bien qu'exigeante sur le plan de l'organisation, s'avère très riche en termes de communication et permet la création d'un réseau d'échanges efficace. Ce support est un élément important afin de trouver des éléments de réponses aux questions que ne manquent pas de se poser les débutants en apiculture. Le réseau WhatsApp, géré par les stagiaires eux-mêmes, grâce à un groupe privé, renforce cette possibilité d'entraide.

A l'ère du numérique, la formation en présentiel garde toute sa valeur sur des sujets comme l'apiculture. Certaines parties de la formation pourraient se dérouler à distance notamment ce qui concerne les parties comme la biologie de l'abeille, les techniques de réalisation d'essaims artificiels... Cependant le renforcement apporté par les simulations en salle, avec tout le matériel et les explications des formateurs sont un plus important dans l'acquisition des connaissances.

La partie pratique, qui occupe plus de la moitié du temps de formation, se réalise entièrement au rucher. La familiarisation avec les abeilles demande d'être au contact de celles-ci. La découverte des composants d'une colonie (œufs, larves, couvain fermé, miel...) passe obligatoirement par la manipulation des ruches. La réalisation réussie d'une visite en toute sécurité, pour l'apiculteur et la colonie, notamment la reine, demande un entraînement sous la supervision de formateurs avertis et attentifs.

Tous ces éléments, même s'ils entraînent pour l'équipe formation un supplément important de préparation pour une mise en œuvre réussie, contribuent fortement à l'atteinte des objectifs des formations développées par le syndicat.

A la suite de la demande d'anciens stagiaires, cette année a vu naître, en parallèle de la formation, une activité de recherche et de fabrication de matériel apicole.

La première réalisation, sous l'égide de Michel DELMAS, a été la fabrication d'une harpe électrique de lutte contre le frelon asiatique. Après plusieurs prototypes, un modèle simplifié a permis à 20 personnes de monter leur propre harpe. Ce travail enrichira les moyens de lutte contre le frelon à pattes jaunes. Une autre journée de travail est prévue au retour des congés d'été.

La réussite de ce premier projet a été un déclencheur. D'autres sujets sont en cours d'élaboration et verront leur concrétisation dans les mois à venir.

Cette activité participative est pour l'instant créée autour d'un groupe test. Si elle devient pérenne, elle pourra s'ouvrir à un public plus large.

Profitant des beaux jours de début mars, aidée par quelques participants aux formations, l'équipe formation a procédé à la mise en ordre du matériel du rucher école : nettoyage des hausses et des cadres, rangement de la cabane, remise en état des ruches, surveillance des colonies et nourrissage si nécessaire. Voilà le rucher prêt à accueillir les nouvelles promotions de cette année.

« Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Proverbe

TRAITEMENT VARROA APRÈS RÉCOLTE AVEC UN MÉDICAMENT A BASE D'ACIDE OXALIQUE

Le traitement varroa, après récolte, prend de plus en plus d'importance pour conserver ses colonies, et leur permettre d'hiverner au mieux afin d'assurer un bon redémarrage printanier. Condition nécessaire pour avoir des colonies fortes assurant une récolte de miel intéressante. Varroa en plus de son action spoliatrice sur les larves et les abeilles est le vecteur de la transmission d'un nombre important de virus.

Ce traitement peut revêtir plusieurs aspects :
traitement classique de longue durée, avec des lanières à relâchement lent,
traitement par évaporation à l'aide de plaquettes ou de bandelettes,
traitement par dégouttement ou sublimation.

Devant l'efficacité pas toujours suffisante pour cause d'infestation importante et résistance de varroa à certaines molécules, une bi-thérapie est souvent nécessaire. Pour cela procéder à un comptage de varroa se révèle très utile.

Parmi les nombreuses façons de procéder, l'encagement des reines et le retrait de couvain permettent des traitements avec un médicament à base d'acide oxalique en dehors de la présence de couvain fermé. L'acide oxalique n'agit que sur les varroas phorétiques et n'a aucun effet sur les varroas enfermés dans les cellules.

Aujourd'hui les médicaments à base d'acide oxalique, avec autorisation de mise sur le marché (AMM) sont au nombre de 5 :

Oxybee : acide oxalique + glycérol + huiles essentielles et sirop de saccharose

Api Bioxal : acide oxalique à diluer dans un sirop

Varoxal : acide oxalique pur à diluer dans un sirop

Varromed : acide oxalique + 5 % d'acide formique

Calistrip Biox : acide oxalique + glycérine + paraffine...

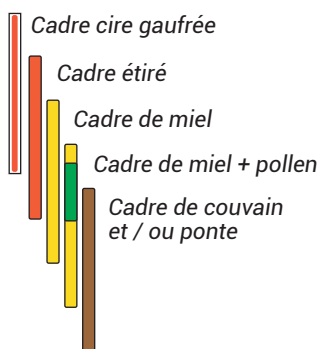
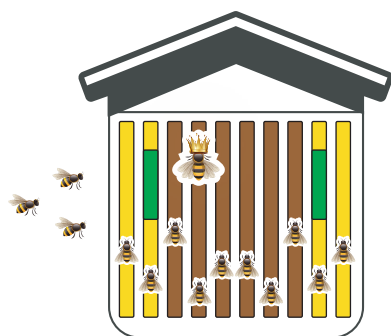
Dans un numéro précédent (n°58 – nov. 2020), nous avons déjà présenté une manière de combiner essaimage et traitement par introduction de grilles à reines pour compartimenter la colonie. Ci-dessous nous allons vous présenter deux techniques, la première avec encagement dans une hausse et la seconde par retrait du couvain de la souche.

1^{ère} Technique : Encagement de la reine, après récolte sur une hausse non léchée

L'encagement de la reine dans une cage de Scalvini, par exemple, présente parfois des risques lors de la libération de la reine. La technique suivante est moins « brutale » et ne demande pas de recherche de reine.

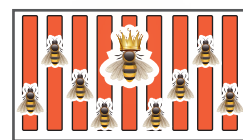
Point de départ :

une ruche après récolte



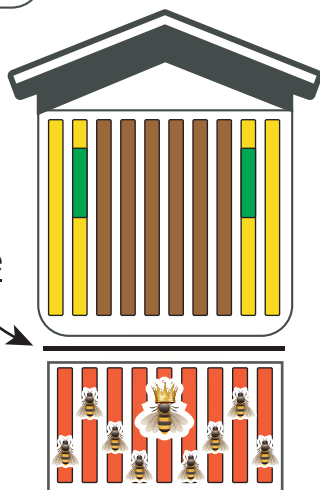
Etape 1 :

Secouer toutes les abeilles dans une hausse, non léchée, posée sur le plateau de la souche



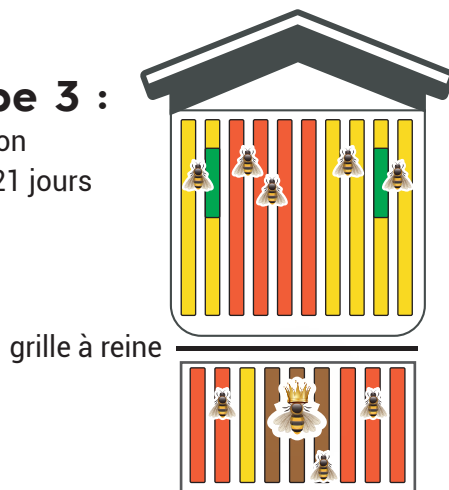
Etape 2 :

Poser le corps sur la hausse après mise en place de la grille à reine



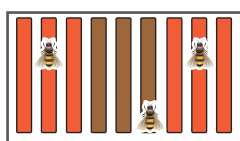
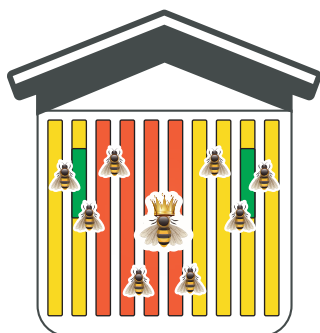
Etape 3 :

Situation après 21 jours



Action :

Remettre reine dans le corps
Supprimer hausse
Traiter



Le couvain contenu dans la hausse peut être détruit ou utilisé pour faire un essaim en haussette. Dans ce cas le traitement contre varroa se fera 22/23 jours après. Tout le couvain actuel sera né et celui de la nouvelle reine ne sera pas encore operculé.

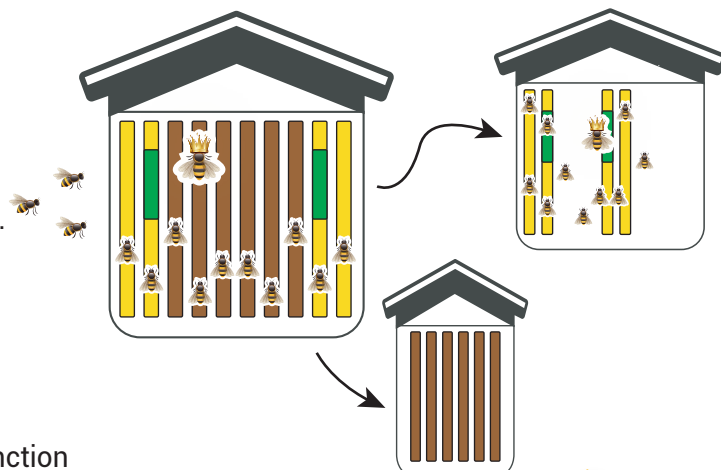
2^{ème} Technique : Retrait du couvain de la souche

Dans une ruchette placer tous les cadres de couvain, sans les abeilles. Réorganiser les cadres et traiter.

2 OPTIONS :

- 1- Détruire le couvain.
- 2- Faire un essaim en positionnant la ruchette sur le corps et en intercalant une grille à reine.

Les techniques de traitement de varroa sont à choisir en fonction de vos objectifs, de l'état des colonies, de l'avancée de la saison et de vos préférences.





La chronique d'Apistoria

LES 26 ET 27 AVRIL 2025,
LA « SOCIÉTÉ D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR L'APICULTURE TRADITIONNELLE »,
DITE APISTORIA, TENAIT SA SESSION DE PRINTEMPS.

Le temps d'un week-end, adhérents de l'association, apiculteurs locaux ou amis des abeilles se sont retrouvés pour une **"Escapade en Traditions apicoles"**

Samedi 26 : Le soleil et la chaleur étaient de la partie. Entre murs à abeilles et pigeonniers-ruchers, un circuit d'une centaine de kilomètres a permis aux participants de découvrir plusieurs sites emblématiques du patrimoine vernaculaire dédié à l'apiculture autour d'Issoire. De Parent-Gare *photo 1* Pigeonnier-rucher (Michel Laporte) à Vic le Comte *photo 2* Mur à abeilles (Michel Laporte) en passant par le Château de Sarlan *photo 3* Mur à abeilles et Pigeonnier à l'arrière (Michel Laporte) , la matinée s'est achevée à Aulhat-Flat.

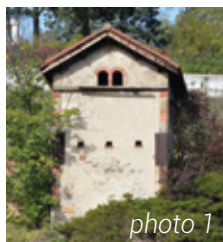


photo 1

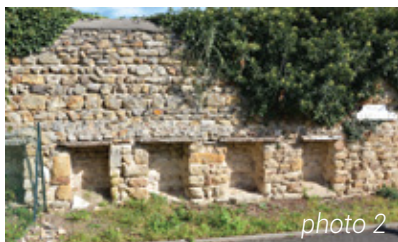


photo 2

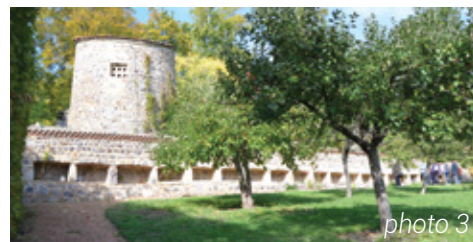


photo 3

Pigeonnier - Rucher
Aulhat St Privat (63)



photo 4

En 1996, le mur à abeilles, composé de trois niches, de Aulhat-St Privat (aujourd'hui Aulhat -Flat), était déjà répertorié dans les archives d'Apistoria. Le numéro 1 des « Cahiers d'Apistoria » (session d'automne 2002), page 61 évoque le [colombier de Aulhat, très proche du mur à abeilles. Les pigeons en haut, les abeilles dessous] *photo 4* Le pigeonier rucher avant restauration (Gaby Roussel)

Récemment restauré par la commune, le pigeonier-rucher de Aulhat-Flat a été l'occasion d'apprendre, grande nature, comment abeilles et pigeons cohabitaient dans un même bâtiment. Les abeilles vivaient dans les ruches placards, tandis que les boulins servaient de nichoirs aux pigeons. Nous remercions vivement Monsieur Jean-Louis Mahuteau, adjoint en charge de cette restauration, qui nous a accompagnés dans cette visite. *Photo 5* Le pigeonier restauré, *photo 6* Le groupe Apistoria, *photo 7* Vue intérieure, la ruche placard en bois était insérée dans l'épaisseur du mur (Michel Laporte)



photo 5



photo 6



photo 7

Sugères sera la première étape de l'après-midi. Dans le jardin d'une ancienne maison forte, le mur à abeilles, construit en brique, est encore visible. *Photo 8 Le Fournial (Michel Laporte)*



Nous nous rendons ensuite à St- Yvoine. Sur l'ancien domaine viticole des Trézins, on pratiquait l'apiculture dans la seconde moitié du XIXème siècle. Là encore, abeilles et pigeons faisaient bon ménage. *Photo 9 Le mur à abeilles surplombait la cour ; à l'arrière un passage menait au pigeonnier -rucher (Michel Laporte)*

Sur la route du retour, à Issoire, route de Solignat, le pigeonnier-rucher de Fontchoma est désormais au centre d'un lotissement. *Photo 10 (Michel Laporte)* On peut encore y voir, répartis sur les façades est et sud, les deux entrées destinées aux pigeons ainsi que les ouvertures de 24 ruches placards.

La cabane à placards, route de Pardines sera le dernier arrêt d'une journée bien remplie. *Photo 11 Pardines (Michel Laporte)*

La plupart de ces sites sont présentés dans le « Cahier d'Apistoria N°16 » *Pigeonniers-ruchers et cabanes à placards d'Auvergne ; page 17.*



APISTORIA : SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'APICULTURE TRADITIONNELLE

Association loi 1901, Apistoria regroupe les personnes intéressées par les relations Homme/Abeille. Apistoria est membre des Sociétés Savantes de France. À ce titre, Apistoria partage les connaissances acquises au fil de ses travaux dans ses publications, organise des animations ou des visites de terrain.

Pour découvrir Apistoria : <https://www.apistoria.org>

Pour joindre Apistoria : À la coop le mercredi matin : auprès de Nataly et Michel

Pour demander un renseignement ou nous donner une information : Nataly Perrier : apistoria@gmail.com

Pour adhérer ou se procurer un Cahier d'Apistoria :

Bernadette et Michel Laporte : gestion.apistoria@gmail.com

Téléphone : (+33) 04 73 87 36 03 ou 06 43 40 43 92

Courrier postal à adresser au Siège Social :

Apistoria, 3 rue Georges Charpak, ZA Pra de Serre II, 63960 Veyre-Monton (France)

Les petites annonces :

A VENDRE :

Essaims 2025 Buckfast F1 sur 5 cadres « Dadant Warré, Voirnot ». Reines marquées et clippées, cellules royales.

Prix 130€ Tel.

David S. : 06 48 72 33 33
labeilleyssoirienne@hotmail.com



A VENDRE :

Extracteur tangentiel inox.

Très bon état, 390€

Tel. 06 89 92 01 58.

Michel D. de la Coop.



A VENDRE :

Divers matériels apicoles (ruchettes, hausses, toits chalet, extracteur, cadres...)

Tel. 04 73 39 46 88

A VENDRE :

Essaims 2024 hivernés sur 6 cadres (dont 4 cadres de couvain mini). Reines greffées sur souche Hechler, fécondation naturelle (Olloix)

Prix 140€

Peters. Tel. 06 78 79 03 67 Vernet Ste Marguerite

A VENDRE :

Une dizaine de ruches peuplées (vendues en totalité ou à l'unité). Prix à débattre.

MH Biancolin. Mail: mh.biancolin@gmail.com

Tel. 04 73 53 70 83 – 06 01 77 05 43

A VENDRE :

Essaim abeilles noires locale, sur cadres Dadant :

- sur 5 cadres => 90€

- sur 6 cadres => 100€

- sur 10 cadres => 120€

Tel. 06 42 11 69 96



A VENDRE :

Divers matériel d'apiculture, suite arrêt d'activité.

M.Dalla Zana

Tel. 06 14 90 02 28

A VENDRE :

Paquets de 50 feuilles de cire (pure d'opercule)

100€ le carton, 95€ par 5, 90€ par 10.

- Cire d'opercule en blocs de 10 à 20kg. 12€/kg.

- Miel de montagne 7,5€/kg

- Miel de fleurs 6,5€/kg

M.Dailloux Tel. 06 32 58 57 64

A VENDRE :

Essaim hiverné sur 6 cadres, avec reine achetée, fécondée. Prix 120€.

Tel. 06 72 75 36 07

A VENDRE :

Miel de ronce-montagne. 4 fûts de 300kg.

Prix à négocier. André Trintignac

Tel. 04 71 76 67 27 ou 06 38 05 24 10

DIVERS :

Propose terrain à St Antheme

avec beaucoup d'espace (verger + forêt)

Mail : stephccar@hotmail.com

DIVERS :

En échange d'aide dans le rucher, recherche personne pouvant m'apporter des connaissances de base en apiculture.

Alix Platard. Tel 06 81 92 19 96

Mail : alix.platard@gmail.com

DIVERS :

Loue nacelle avec chauffeur – hauteur 15m pour destruction nids de frelons asiatiques...

Tel. 07 60 12 69 49

DIVERS :

Cherche essaim de préférence abeilles noires.

Cherche terrain pour déposer 2 à 5 ruches Warré, secteurs Orcines, St Genes-Champanelle, Ceyssat, St Ours, Billom, Lezoux....

Alix Tel. 07 69 56 35 37

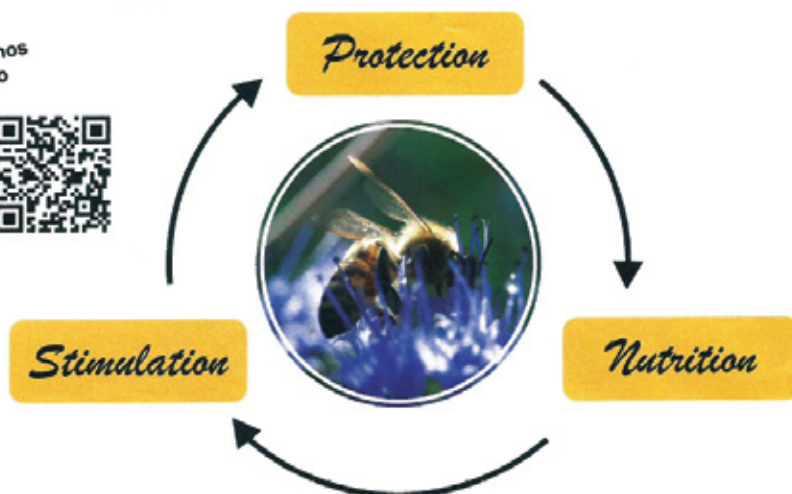
Autres Informations :

A l'occasion d'une causerie mensuelle, le Syndicat avait invité **Y.Darignac et G.Grosmond** à présenter leurs préparations à base d'huiles essentielles, destinées à stimuler et à protéger les abeilles.



Solu'Nature®
TECHNIQUES ET SOLUTIONS NATURELLES

Retrouvez tous nos
tutos en vidéo



ALAIN MESURE, CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole.

Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut être homologué par la justice.

Depuis le **1er octobre 2023, il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable** avant de saisir le tribunal judiciaire d'un litige portant sur le paiement d'une somme qui ne dépasse pas 5 000 €.

Alain Mesure, apiculteur ceyratois, adhérent de la Coopérative et du Syndicat

Tel. 06 67 30 13 44 - Mail : alain.mesure@conciliateurdejustice.fr

Fête de l'abeille de Beaumont

En collaboration avec la Mairie de Beaumont,
elle se déroulera les **15 et 16 novembre** prochains.
Cette année, les conférences seront programmées
le samedi 15 (17h30) et le dimanche 16 (15h00)
Le programme complet sera diffusé dès la rentrée de septembre.
Réservez d'ores et déjà ces dates.

Le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme s'implique en permanence sur les problèmes d'environnement notamment sur les conditions de l'évolution de l'agriculture. Celle-ci prône un retour de l'utilisation des pesticides au seul prétexte de nourrir le monde, au risque connu d'impacter la SANTÉ des sols, de l'eau et de l'air donc des hommes, y compris les agriculteurs eux-mêmes.
C'est pourquoi il faut réfléchir à la survie des agriculteurs au niveau humain et financier. Pour cela, le Syndicat proposera une conférence-débat sur les solutions susceptibles de produire les denrées agricoles dans le respect de l'environnement donc de l'abeille, tout en assurant un revenu agricole décent.

Nous avons retenu comme thème de présentation-débat «LE SEMI-DIRECT sur SOL COUVERT» présenté par Hubert DE MOROGE, lors du week-end de la fête de l'abeille et de l'environnement de Beaumont (15 et 16 novembre 2025). La date exacte sera précisée plus tard. Les instances agricoles (chambres d'agriculture, syndicats agricoles), l'enseignement, les associations environnementales ainsi que les politiques seront invités à débattre des actions et aides à mettre en place afin d'envisager :

Pas d'agriculture sans environnement / Pas d'environnement sans agriculture
Tout ceci au profit de la biodiversité et donc de l'abeille et des pollinisateurs.



A vos photos ! 

Si vous disposez de belles photos d'abeilles ou autre pollinisateurs, transmettez-les au Syndicat.
Les plus belles seront publiées dans l'Apiculteur Auvergnat (avec votre accord bien sûr!).



SYNDICAT DES APICULTEURS DU PUY-DE-DÔME
3 RUE GEORGES CHARPAK, 63960 VEYRE-MONTON

04 73 26 92 20

OUVERTURE LES MERCREDIS DE 08H30 À 12H00 ET DE 14H À 18H
contact@apiculteurs63.fr / www.apiculteurs63.fr